



Le Système Comptable OHADA révisé à compter du 1er janvier 2018

dimanche 26 février 2017, par Burkinapmepmi.com

Le Conseil des Ministres de l'OHADA a adopté le 26 janvier 2017 à Brazzaville (Congo), l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF).

L'AUDCIF publié au Journal Officiel de l'Organisation le 15 février 2017, comporte également le système comptable OHADA révisé (SYSCOHADA), à savoir : le plan comptable général OHADA, d'une part, et le dispositif comptable des comptes consolidés et combinés, d'autre part.

Actualisés, conformément aux instructions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, pour servir de référentiel comptable unique dans tous les Etats membres de l'OHADA, l'AUDCIF et le SYSCOHADA entreront en vigueur le 1er janvier 2018 pour les comptes personnels des entités, et le 1er janvier 2019 pour les comptes consolidés, les comptes combinés et les états financiers produits en normes IFRS.

Vous pouvez télécharger l'AUDCIF et ses annexes à l'adresse http://www.ohada.com/content/newsletters/3349/audcif-2017_jo-final.pdf